

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2008

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 15 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle et sur internet, par envoi tous ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Se sont excusés: MM. R. Brechbühl, O. Cotting, Jean-Pierre, Florian, Benoît Bapst, Pierre Aebischer.  
Mmes Elodie et Chantal Bapst.

Mmes Johanna Bapst et Monique Lauper sont nommées en qualité de scrutatrices pour la présente assemblée.

Le tractanda est le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée  
(il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Comptes 2007
  - comptes de fonctionnement
  - comptes des investissements
  - rapport de la commission financière
  - approbation
3. Divers

### **1. Approbation du PV de la dernière assemblée**

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **2. Comptes 2007**

Le boursier présente les comptes 2007 avec les précisions et commentaires d'usage. Ces comptes ont été bouclés avec un excédent de produits de CHF 2'098.60 après amortissements obligatoires et supplémentaires, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 420.-.

M. Hubert Lauper demande si l'on peut supprimer les Fr. 4'500.- (réserve PCi) et les investir ailleurs.

Il lui est répondu que cette réserve figure uniquement sur le papier mais qu'en réalité elle est déjà utilisée à d'autres fins. Il va sans dire qu'en cas de besoin, elle devrait être disponible.

M. Romain Bapst demande pourquoi le montant de l'abonnement ne figure pas dans les investissements.

Il lui est répondu que la facture de la première tranche nous est parvenue en juillet et que nous avons pu la passer entièrement dans les amortissements. Nous aurions également pu la mettre dans le compte de fonctionnement, le résultat aurait été exactement le même.

M. le Syndic lit le rapport de l'organe de révision des comptes.

- 2 -

### **Rapport de la commission financière et approbation**

Par la voix de son porte-parole, M. Bernard Sturny, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'adoption des comptes.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

### 3. Divers

M. le Syndic donne quelques informations se rapportant à la corporation forestière de La Sonnaz et lit la réponse de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il relève qu'il a également donné connaissance du contenu de cette lettre aux membres de la corporation lors de la dernière assemblée générale.

M. Bernard Sturny estime qu'il est anormal que les poids lourds chargés de transporter le bois de la coupe effectuée au Grabou défoncent sa route privée devant son habitation. Il lui est répondu que la législation en la matière est claire. L'entreprise mandataire, soit la corporation forestière de La Sonnaz, est responsable de la situation et l'entreprise mandatée, Clément d'Ependes, est tenue de remettre la route en bon état.

M. Romain Bapst ajoute que cette entreprise a fait du bon travail mais qu'elle avait laissé un fond de coupe et que l'herbe a bien grandi depuis lors.

M. le Syndic donne quelques informations quant à l'assainissement du Riolo à Chenaleyres.

M. Hubert Lauper demande s'il n'est pas possible d'envisager la création d'une place de parc à cet endroit pour les promeneurs.

Le Conseil communal en fera la demande aux propriétaires.

M. le Syndic rappelle la journée coup de balai qui aura lieu le 17 mai prochain. Il informe également que la dénomination des routes d'Autafond devrait se faire avant la fin juin et que la population sera associée lors d'une séance d'information.

M. Hubert Lauper présente sa sympathie à M. Louis Bapst pour l'incendie qui a détruit son habitation et demande si notre nouveau réservoir-incendie a bien fonctionné.

Il lui est répondu que tous les échos à ce sujet ont été positifs d'autant plus que le corps des sapeurs-pompiers avait effectué un exercice combinant ce réservoir et l'hydrant situé au stand de tir de Chésopelloz.

M. Louis Bapst remercie la population pour le soutien apporté.

M. Gilbert Bapst demande ce que devient la maison appartenant au Chapitre St-Nicolas anciennement habitée par la famille Horner. Il lui répond qu'elle a été vendue à la famille Roggo de Guin.

M. Gilbert Bapst est conscient que notre village est essentiellement agricole et sait très bien que lorsqu'on laboure un champ il est difficile de ne pas salir la route. Dès lors, il demande simplement qu'un effort soit fait pour le nettoyage des routes après l'exécution de tels travaux agricoles.

De par son activité de maman de jour, Mme Johanna Bapst demande si les enfants qu'elle garde peuvent prendre le bus scolaire pour se rendre en classe à Belfaux au lieu qu'elle suive le bus scolaire avec sa propre voiture.

Mme Marie-Lyse Bapst lui répond qu'en principe et jusqu'à ce jour, de telles demandes ont toujours été refusées. M. Hubert Lauper pense que la seule solution consiste à faire une fiction de domicile à Autafond pour ces enfants afin d'éviter d'autres demandes similaires de parents d'enfants habitant sur le trajet du bus. Le Conseil communal demandera l'autorisation à la DICS.

- 3 -

M. Romain Bapst demande si les propriétaires immobiliers doivent attendre la fin des travaux se rapportant à l'abornement pour payer leur participation ou peuvent-ils déjà payer des acomptes.

M. Jean Aebischer pense qu'il est plus judicieux d'attendre la facture finale afin de connaître le montant total puis d'avoir la possibilité de régler son dû en 1 ou 2 tranches. Le Conseil communal s'informerera de façon plus précise auprès de M. Déglise, géomètre en charge de ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h35 et convie les citoyennes et citoyens à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire:

Gérard Brechbühl

Le Syndic:

Adrien de Steiger